



Quitter son logement avant les 3 mois de préavis

Par **christina**, le **22/03/2009** à **21:37**

bonjour,
suite a deux plaintes pour tapage nocturne et une pour violence volotaire,
je veux déménager rapidement. J ai enfin trouvé un logement mais mon propriétaire exige les 3
mois de préavis.
existe t il une possibilité de faire valoir ma situation pour quitter mon logement plus tôt?